



**L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre à vingt heures,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÜZÈRE.

**Date de la convocation** : 10/09/2024

**Date de la publication** : 10/09/2024

**Secrétaire de séance** : Madame Dominique CAPRAIS

**Nombre de conseillers** : 23

**En exercice** : 23

**Étaient présents** : M. Mme LAGAÜZÈRE Gilles - RESSIOT Didier - CAPRAIS Dominique - MOHAND O'AMAR Abdelbaki - FABRE Sylviane - BELLOC Brigitte - DUBERNET Thierry - POLONI Pascal - CAMBE Thierry - MILANESE Antoine - JADAS Christian - MACHEFE Thomas - DE MARCHI Céline - BAGES-LIMOGES Carine - SICARD Christine - VALADE Pierre - RESSES Lisa.

Formant la majorité en exercice

**Excusés** : M. Mme DILMAN Patrick, DALL'ANESE Lisa, BROUILLON Monique, COUZIGOU Laurent.

**Absents** : M. Mme. ALLARD Aurélie, TILLOS Marie-Hélène.

**Procuration** : M. DILMAN Patrick à M. POLONI Pascal.  
Mme DALL'ANESE Lisa à Mme RESSES Lisa.  
Mme BROUILLON Monique à M. MACHEFE Thomas.  
M. COUZIGOU Laurent à M. CAMBE Thierry.

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

**Présents : 17**  
**Procurations : 4**  
**Votants : 21**

**Pour : 21**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**DÉLIBÉRATION N° 081/2024 OBJET : AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.**

(Recrutement ponctuel – Art. L332-23 1° du Code général de la fonction publique)

Le conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L332-23 1°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour pallier au surcroit d'activités en rapport avec une réorganisation des services due à la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal et l'ouverture d'une 5<sup>ème</sup> classe à l'école maternelle.

AR Prefecture

047-214702334-20240917-081\_2024-DE

Reçu Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement direct d'un agent contractuel de droit public occasionnel pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois allant du 01 octobre 2024 au 31 mars 2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'aide maternelle et agent d'entretien.

Cet emploi est équivalent à la catégorie C et correspondra au grade d'Adjoint Technique.

Pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Il devra justifier du CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article L332-23 du Code général de la fonction publique précité si les besoins du service le justifient.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 17/09/2024 et de l'affichage en date du 17/09/2024 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

La secrétaire de séance,  
Dominique CAPRAIS



Le Maire,  
Gilles LAGAÜZÈRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.